

LES PÔLES ESPOIR AVIRON RATTACHÉS AUX PÔLES FRANCE

PREAMBULE

La Fédération Française d'Aviron a présenté, pour l'Olympiade 2018/2020, son « Projet de Performance Fédéral » qui a remplacé le Parcours de l'Excellence Sportive.

Ce document a été validé par la Commission du Sport de Haut niveau le 4 décembre 2017, après avoir été approuvé par le Comité Directeur de la FFA lors de sa réunion du 14 octobre 2017.

Pour l'olympiade 2021-2024, le projet de performance fédéral est en cours d'élaboration. Dès sa présentation et son approbation, la FFA vous en communiquera les éléments.

Les structures d'accès et de préparation à la performance internationale sont au nombre de 5 pôles France et Espoir rattachés et 5 pôles Espoir Régionaux répartis sur le territoire.

En fonction de la capacité d'accueil et du niveau sportif des candidats, les pôles accueillent prioritairement :

- Pôles Nancy et Lyon : J18 hommes et femmes, U23 et Senior hommes.
- Pôle Nantes : J18 hommes et femmes, U23 et Senior femmes.
- Pôle Toulouse : J18 et U23 hommes et femmes.

1) OBJECTIFS DES PÔLES ESPOIR AVIRON RATTACHÉS

Les objectifs du pôle Espoir sont :

- d'offrir aux sportifs les conditions de préparation les plus adaptées aux nécessités de l'entraînement de haut niveau,
- de renforcer les moyens de préparation de l'élite,
- de proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation scolaire, professionnelle ou supérieure.

Les objectifs d'un sportif intégrant un pôle Espoir Aviron doivent être les suivants :

Sur le plan sportif :

- accéder à un des pôles France et intégrer un collectif national.

Sur le plan scolaire et/ou universitaire :

- amorcer des études dans le cadre de filières dont le cursus doit être aménagé.

Sur le plan médical :

- suivre le protocole de la surveillance médicale réglementaire précisé par les textes en vigueur et le règlement médical de la FFA.

2) CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Avoir retourné un dossier complet d'inscription dûment signé par toutes les parties.
- Satisfaire aux exigences médicales.
- S'engager dans une formation aménagée à proximité du pôle Espoir lui permettant au moins un entraînement quotidien sur le pôle.

3) DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Avant le 8 avril 2021

Les candidatures doivent être adressées au Directeur Technique National de la FFA

Il est à noter que faire acte de candidature aux pôles Espoir Aviron ne constitue en aucun cas une inscription aux différentes formations proposées sur les lieux de résidence des pôles. **Les intéressés devront traiter individuellement leurs inscriptions auprès des écoles ou universités en respectant les dates de clôture du dispositif « Parcoursup » en tenant informé le responsable du pôle qui peut apporter son concours.**

Les préinscriptions seront enregistrées par la FFA sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS). Il est impératif que les dossiers soient complets et que la date limite soit scrupuleusement respectée. La validation sera réalisée par la FFA à l'issue de la commission d'admission sur le portail « PSQS ».

4) DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir:

- Lettre de motivation manuscrite,
- Feuille de renseignements jointe dûment complétée et signée,
- Dossier médical joint dûment complété et signée,
- Livret scolaire ou universitaire des deux dernières années.

Les candidatures ne pourront être prises en compte que dans la mesure où les dossiers seront complets.

5) INSTRUCTION DES DOSSIERS

Première quinzaine de juin, les candidats seront retenus après étude de leur dossier par la Direction Technique Nationale.

Le fait de faire acte de candidature n'offre pas la certitude d'être retenu.

Pour les étudiants **il est donc impératif**, en raison de la date limite de dépôt des dossiers dans les établissements du secondaire ou de l'inscription et la saisie des vœux sur le site « Parcoursup » de prévoir son inscription dans plusieurs établissements.

6) INSCRIPTION, REINSCRIPTION ET MAINTIEN DANS LA STRUCTURE

L'inscription en pôle Espoir sera effective à la date de rentrée du pôle et confirmée en octobre par la FFA. Le maintien dans le pôle sera réexaminé au 31 décembre 2021 et au 31 mars 2022 par la commission de sélection (DTN, chefs de secteur, responsables des pôles, responsable du suivi socio-professionnel, médecin du suivi). Seront pris en compte la participation et les performances réalisées lors de toutes les épreuves du chemin de sélection, la qualité de l'investissement aux entraînements quotidiens ainsi que le sérieux et les résultats dans la formation **et l'adhésion au projet de performance de la FFA pour le collectif auquel prétend le sportif.**

Une convention individuelle fixera les engagements réciproques de la FFA et du sportif intégré à un pôle Espoir.

7) FILIERES D'ETUDES AMÉNAGÉES

Pour les pôles Espoir de Nantes, Lyon, Nancy et Toulouse voir les documents des filières des pôles France.

8) ENGAGEMENTS DU SPORTIF

Le sportif inscrit dans un pôle Espoir s'engage :

- à respecter les créneaux d'entraînements et autres animations proposés par le responsable du pôle dans le respect des contraintes de formation, du programme d'entraînement et du calendrier du secteur concerné.
- à participer à toutes les étapes du chemin de la sélection,
- à profiter des aménagements de formation proposés pour optimiser les temps consacrés à l'entraînement sportif,
- à ne participer à des régates avec son club, que sous réserve de l'accord du responsable du pôle,
- à rester licencié dans son club d'origine autant que possible. Le règlement des mutations (annexe 9 du règlement intérieur de la FFA) est joint en annexe.

Le non respect de l'un au moins de ces engagements peut conduire à l'exclusion du pôle.

9) HEBERGEMENT ET REPAS

Ils s'effectuent au choix des sportifs et en fonction des possibilités offertes, soit en internat soit en externat.

10) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

S'adresser à :

- **Pascale BOUTON** - F.F.A. - 17 bd de la Marne - 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 45 14 26 40
Adresse email : pascale.bouton@ffaviron.fr
- **Sébastien TANT** - F.F.A. - 17 bd de la Marne 94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX
Tél : 01 45 14 26 40
Adresse email : sebastien.tant@ffaviron.fr
- **Pôle Espoir LYON** : Bastien TABOURIER – 515 montée de la Grande Perrière – 01700 MIRIBEL
Tél : 06 64 36 04 20
Pôle Espoir : Tél : 04 78 79 93 10
Adresse email : bastien.tabourier@ffaviron.fr
- **Pôle Espoir NANCY** : Sébastien BEL – 105, rue Charles III - 54000 NANCY
Tél : 06 01 93 30 83
Pôle Espoir : Tél : 03 83 37 10 43
Adresse email : sebastien.bel@ffaviron.fr
- **Pôle Espoir NANTES** : Vincent GAZAN – 12 avenue de Rome – 44300 NANTES
Tél : 06 75 40 69 74
Pôle Espoir : Tél : 02 40 93 33 32
Adresse email : vincent.gazan@ffaviron.fr
- **Pôle Espoir TOULOUSE** : François MEURILLON – 95 av Tolosane, appart 426 – Bat 12, Résidence les Jardins d'Occitans - 31520 RAMONVILLE ST AGNE
Tél : 06 60 48 32 95
Pôle Espoir : Tél : 05 62 26 58 14
Adresse email : francois.meurillon@ffaviron.fr

Patrick RANVIER
Directeur Technique National